Motion 1489

demandant l'étude de la création d'une direction des affaires fédérales

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'importance des décisions fédérales pour les cantons et en particulier pour Genève;
- la prépondérance des décisions fédérales sur les décisions cantonales ;
- la nécessité d'une excellente présentation et argumentation concernant les dossiers genevois auprès du Conseil fédéral et de son administration;
- la nécessité d'un suivi permanent des dossiers adressés à Berne en vue d'une décision;

invite le Conseil d'Etat

à étudier l'opportunité de créer une direction des affaires fédérales afin d'obtenir les décisions souhaitées